

183 € DE [ME]PRIS,

...QUAND LE GOUVERNE-MENT ET TRAHIT SA PAROLE



«...nous donnerons aux employeurs que je salue ici les moyens nécessaires à la transposition des 183€ pour tous les professionnels de la filière socio-éducative, et ce le plus vite possible, c'est-à-dire, nous l'espérons, dès le 1er avril prochain »

Jean Castex discours du 18 février 2022, conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social

C'est avec ces belles paroles que le 18 février dernier, Jean Castex annonçait dans un grand discours lors de la conférence des métiers de l'accompagnement social et médico-social la

transposition du Ségur de la Santé à la filière socio-éducative. Il mettait en avant l'urgence de revaloriser des métiers en souffrance. Le communiqué de presse du Premier Ministre complétait en affirmant qu'à l'instar du Ségur de la Santé qui a « notamment permis d'accorder le bénéfice d'un complément de traitement indiciaire (CTI) de 183 euros nets par mois [...]. La Conférence de ce jour fait suite à l'engagement pris par le Gouvernement de mener des travaux complémentaires en faveur des professionnels de la filière socio-éducative, qui sont chargés, aux côtés des soignants, de l'accompagnement des personnes dans les différents secteurs de l'intervention sociale (protection de l'enfance, handicap, autonomie, hébergement, insertion) ».

Le 18 février nous avons tous entendu Jean Castex, Premier Ministre annonçant un Complément de Traitement Indiciaire allait être versé aux professionnels de la filière sociale et médico-sociale afin de tenter de juguler la crise.

La FSU a écrit au ministère pour alerter sur l'importance qu'il n'y ait AUCUN OUBLIE DU SEGUR. MAIS voilà ce gouvernement ne sait que répéter les mêmes mensonges et trahisons.





TRAVAILLEURS SOCIAUX ET

MÉDICO-SOCIAUX

183 € DE [ME]PRIS,

MENSONGES & TRAHISON...

MEPRIS / Tous les professionnel·les exerçant dans ce champ ne bénéficieront pas de la revalorisation : sont exclus les assistants familiaux, les personnels administratifs, les personnels techniques. Comment Jean Castex peut-il parler de « ces professionnels [...] mobilisés, tout au long de la crise sanitaire, aux côtés des soignants, pour maintenir la continuité du lien et l'accompagnement » et laisser de côté tout une partie de nos collègues.

MENSONGE / Alors qu'on évoquait un Complément de Traitement Indiciaire de 49 points comme pour la Fonction Publique Hospitalière, le gouvernement, en contradiction avec son annonce en grande pompe, ne consent en réalité qu'une prime pour les agent·es de la Territoriale. Entre les deux la différence n'est pas anodine. Le CTI compte pleinement pour la retraite ! Ce sera lors de la liquidation de leurs retraites que les Territoriaux seront les dindons de la farce avec plus d'une centaine d'euros en moins chaque mois.



TRAHISON / En effet, le projet de décret, validé par le Conseil Supérieur de la Fonction Publique Territoriale a certes confirmé le principe d'une prime plutôt qu'un complément indiciaire, mais il laisse son octroi à la discrétion des employeurs... Autrement dit liberté est laissée à chaque collectivité de l'instaurer ou pas, à tout le monde ou à certains !!!

Ce complément de salaire est à l'image des mesures prises en faveur de la FPT au cours de ce quinquennat, le symbole du mépris envers l'action que nous menons au quotidien

NOUS EXIGEONS Le versement d'un CTI à tous les professionnel·les du secteur social et Médico-social de la Fonction Publique Territoriale
L'octroi aux assistants socio-éducatifs d'une grille de carrière similaire à celle des infirmiers territoriaux : à niveau de diplôme égal, salaire et indice terminal égal

**La lutte continue pour être enfin respectés.
Pour qu'il n'y ait aucun oublié du Ségur, Manifestons-nous !**

